



## **Intervenant en Prévention des Risques Professionnels**

### **Récépissé d'enregistrement**

Conformément aux articles L.4644-1 et D.4644-6 et suivants du code du travail

Vu l'habilitation en tant qu'intervenant en prévention des risques professionnels délivrée par le collège Régional n°5 de la CRAM Aquitaine, au Cabinet OKANE lors de sa séance du 21 janvier 2009

Vu la demande de renouvellement d'enregistrement en tant qu'intervenant en prévention des risques professionnels, présentée par le Cabinet OKANE, reçue le 30 juin 2014,

Vu les justificatifs attestant d'une expérience professionnelle dans le domaine de la prévention des risques professionnels d'au moins 5 ans, présentés par Monsieur Jean-Noël FALGA gérant du Cabinet OKANE, notamment:

- Certificat de travail établi le 20/06/2014 par le Cabinet OKANE, attestant que Monsieur Jean-Noël FALGA exerce des missions de prévention des risques professionnels depuis la création de cette société en 1996

Vu la déclaration d'intérêts produite par le Cabinet OKANE, datée du 20 juin 2014,

Vu le rapport d'activité établi par le Cabinet OKANE

Le Directeur des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

### **Enregistre sous le numéro : 023**

Le Cabinet OKANE 38 et 39 Résidence les Ilets, 43 Rue Félix Mathias 97190 LE GOSIER

Seul Monsieur Jean-Noël FALGA peut intervenir comme IPRP dans le cadre de cet enregistrement.

Cet enregistrement est valable pour une durée de 5 ans sur tout le territoire national.

Fait à Baie Mahault le 18 août 2014

**Le Directeur des Entreprises de la Concurrence  
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi**

**Par Délégation  
Le Directeur Adjoint de la DIECCTE  
Responsable du Pôle T**

**Christian BALIN**